### C-R du Conseil municipal

#### A l'attention des membres du Conseil municipal de COUTHENANS

- + Vendredi 29 janvier 2021, 18:30.
- + Salle polyvalente de COUTHENANS.
- + Présents : Jean-Pierre (Pr\*), Anne-Marie, Nelly, Agnès (Pr\*\*), Maryline (Pr\*\*\*), Jacques (Pr\*\*\*\*), Mario, Matthieu, Patrick, Yves.
- + Absents excusés: Marielle (Pr\*\*), Adeline (Pr\*\*\*), Hélène (Pr\*\*\*\*), Marc, David (Pr\*).

## Ordre du jour :

- I Convention de mise à disposition de personnel.
- II PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable).
- III Adhésion aux associations.
- IV Plan de sauvegarde communal.
- V Questions diverses. Informations.

#### I Convention de mise à disposition de personnel.

C'est une convention entre la commune et le Centre De Gestion (CDG) de la fonction publique territoriale, qui permet le remplacement ou le pourvoi d'un poste.

ADOPTÉ à l'unanimité.

# II PADD.

La délibération, amendée de l'ensemble des remarques écrites et orales, parviendra à la CCPH. **ADOPTÉ à l'unanimité.** 

### III Adhésion aux associations.

<u>SHAARL</u> (Société d'Histoire et d'Archéologie de l'ARrondissement de LURE) sollicite une subvention par cotisation de 20€/an.

ADOPTÉ à l'unanimité.

## **ACCDM** (Association de Citoyens Contre les Déserts Médicaux)

Suite au dernier conseil, les associations doivent fournir des comptes administratifs ou financiers si possible certifiés (pas obligatoire pour une association), les statuts et preuve de dépôt, la publication éventuelle au BODACC.

L'examen des documents fournis ne permet pas d'identifier des frais de siège. La structure locale existe depuis quatre ans (fin 2016). Les frais de matériels et de déplacement semblent un peu élevés, généralement le cas pour de jeunes associations.

Notre commune, située dans l'Aire urbaine BMH, n'est pas touchée. Il reste possible d'y adhérer une année (nous aurons accès à des informations plus détaillées sur les actions) et de voir si on veut ou non renouveler.

ADOPTÉ 9 voix pour, 5 abstentions.

# **SVP** (Sauvegarde du Vivant du Pays d'HÉRICOURT).

Comme SVP n'est pas clairement identifiée en association ou en collectif, le choix de l'adhésion a donc été reporté.

#### CEP:

Il s'agit de la convention entre la commune et le SIED. Pas de vote.

# IV Plan de sauvegarde communal.

C'est une prérogative du maire et des élus. Les fiches actions seront renseignées des noms des bénévoles et des conseillers municipaux (voir mail du 26 novembre 2020, renvoyé le 29 janvier par Mario & Yves). Une date butoir doit être fixée. A la demande, les détails du plan de sauvegarde seront envoyés par Jean-Pierre. Une information à la population sera refaite sur les mesures qui existent, la conduite à tenir en cas d'alerte (COUTHENANS Infos / Site).

## V Questions diverses.

## Devis toiture.

On a maintenant trois devis (d'environ 26.500 à 28.500€ pour 120m² et avec désamiantage inclus). Les commissions travaux et bâtiment se réuniront sur le sujet.

## Signalement.

Une bouche d'égout est bancale à la sortie de COUTHENANS en direction des Chevrets. Cette bouche a été endommagée par un particulier qui doit en faire à nouveau la réparation. Jean-Pierre suit ce dossier.

#### Tarif cimetière.

Évaluation en cours. Apparemment, selon la règlementation on ne pourrait plus enterrer un corps sur un autre.

#### <u>Arrêté chasse.</u>

L'arrêté a été envoyé en préfecture pour le contrôle de légalité.

### Chauffage maison derrière la mairie.

Les travaux ont été effectués. La réception du chantier est prévu semaine prochaine. Le curage des radiateurs a été fait et avec le nouveau dispositif, il ne devrait plus y avoir de problème.

### Application « Panneau Pocket ».

Pour information et discussion éventuelle une prochaine fois.

Il existe une application « panneaupocket » (site: https://www.panneaupocket.com ) à installer sur



ordinateur, téléphone ou tablette.

C'est une application gratuite pour un particulier. Elle coute 120€/an pour une commune. Elle permet également d'avoir des informations d'autres communes

### Actions d'entraide en cours.

Nelly va régulièrement voir Mme MOLLARD qui est une des doyennes de COUTHENANS (95 ans) et est presque aveugle. Elle y va tous les mercredis après- midi de 14h à 15h30 pour discuter, lui lire des livres. Une autre personne est également régulièrement véhiculée sur HÉRICOURT.

## Chèvrerie.

Il y a de nouveaux propriétaires à la chèvrerie, avec deux enfants scolarisés à COUTHENANS. Ils se marient en février (1<sup>er</sup> mariage pour Jean-Pierre ©). Un site facebook a été mis en place (vérifier si la référence correspond bien sur la page « Couthenans.fr »).

#### Revue COUTHENANS Infos.

Ce sera pour début février!

#### Informations.

#### Stérilisation des chats.

Un groupe de travail est créé : Nelly (référente) / Fanny / Mme REBERT / Anne-Marie / Mathieu / Marielle / Hélène / Jean-Pierre.

Il faut prévoir un local (l'ancienne chapelle, vers chez JP), l'achat de cages à trappe (une est prêtée) et autres matériels (cage, alimentation pendant la convalescence ...). La trappe se fera par quartier. Une réunion publique ne peut être prévue, mais l'information sera distribuée dans les boîtes aux lettres des quartiers concernés les jours dits. La clinique vétérinaire à VALDOIE est retenue pour réaliser le marquage (tatouage) et la stérilisation.

## Zone des Charbonneaux.

La société Prisma (<a href="http://www.prisma.pro/index.html#wa-anchor-top">http://www.prisma.pro/index.html#wa-anchor-top</a>), actuellement implantée à GRAND-CHARMONT sur un espace aujourd'hui devenu trop étroit, va s'installer dans la zone des Charbonneaux. Société spécialisée dans l'automatisme, elle travaille entre autres pour Fives, Vétoquinol, les secteurs pharmaceutique et alimentaire, et rayonne à l'étranger. Actuellement l'entreprise emploie onze personnes et recherche un électricien spécialisé. Les études de sol sont actuellement en cours. Le site ne sera pas bruyant, ils n'utilisent pas de polluants, la partie goudronnée sera très réduite (parking & accès), et l'entreprise construit en BBC.

Ils ne seront pas implantés avant 2022 probablement.

### Décision modificative.

Une décision modificative a été prise pour payer les 8.024€ qui étaient dus par la commune pour la partie de la piste cyclable et partagée rue des capucines.

#### Contrat d'électricité.

La commune a été sollicitée par ENGIE qui propose un contrat sur quatre ans avec un tarif fixe du kwh (alors que ceux d'EDF sont amenés à augmenter).

D'autres communes ont déjà contractualisé, dont BRÉVILLIERS entre autres qui estime que le seul risque est le fait d'être engagé sur quatre ans. ENGIE estime que cela nous ferait gagner 5.048€ (par an ? sur 4 ans ?). Le contrat sera diffusé aux conseillers demandeurs pour examen.